



DICRIM DOCUMENT D'INFORMATIONS COMMUNALES SUR LES RISQUES MAJEURS

En collaboration avec le



Le Maire

Jean-Marie CARAMIAUX



C'EST QUOI ?

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune d'HERSIN-COUPIGNY s'organise et se prépare à réagir au mieux en cas de crise. Mais nous avons tous un rôle à jouer pour limiter les conséquences négatives d'un événement naturel, technologique ou particulier. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à consulter ce Document d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM) dont l'objectif est de vous informer des risques existants sur notre territoire et des bons gestes à adopter pour y faire face.

SOMMAIRE

Le risque inondation	4
Le risque météorologique	5
Le risque sismique.....	7
Le risque technologique.....	8
Le risque de transport de matières dangereuses.....	9
Le risque de découverte d'engins de guerre.....	11
Le risque attentat.....	12
Le risque sanitaire.....	14
Annexes (cartographie et numéros importants)	15



LE RISQUE D'INONDATION

Définition : L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal, quelle qu'en soit l'origine. Elle peut être la conséquence du débordement des cours d'eau, du ruissellement agricole et/ou urbain ou encore de la remontée des nappes phréatiques par exemple.

Comment cela se passe à Hersin-Coupigny ?

Les inondations sur la commune d'HERSIN-COUPIGNY sont majoritairement liées à un phénomène de remontée de la nappe de craie (via une multitude de fissures). Elles se caractérisent par leur absence de vitesse et des hauteurs de submersions peu importantes. Mais du fait de la lenteur de propagation de l'eau dans son sous-sol, les débordements en

surface d'eau surviennent de manière décalée par rapport à l'épisode pluvieux et peuvent, corollairement, perdurer un certain temps. A cela peut s'ajouter des problèmes de ruissellements liés à la topographie des lieux relevant de la gestion de l'assainissement urbain.

La commune d'HERSIN-COUPIGNY a été élaboré un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Ce dernier est un document réglementaire dont l'objectif est de limiter l'urbanisation et de préconiser des mesures d'adaptation du bâti en zone inondable. Si vous souhaitez vous tenir informé à propos de ce risque, vous pouvez vous renseigner :

Sur Météo France, sur Info lys, sur le site de la préfecture et auprès de la mairie.

Quels sont les bon réflexes à adopter ?



Coupez le gaz et
l'électricité



Fermez les ouvrants
(portes, aération,
fenêtres)



Réfugiez vous en
hauteur



Tenez vous informé :
écoutez la radio



N'appellez qu'en cas
d'urgence, libérez les
lignes pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école,
ils sont pris en charge

Définition : Le risque météorologique est dû à un phénomène climatique dont les facteurs atteignent des intensités extrêmes. Son importance et son ampleur peuvent avoir des conséquences importantes sur les plans humains, économiques et environnementaux.

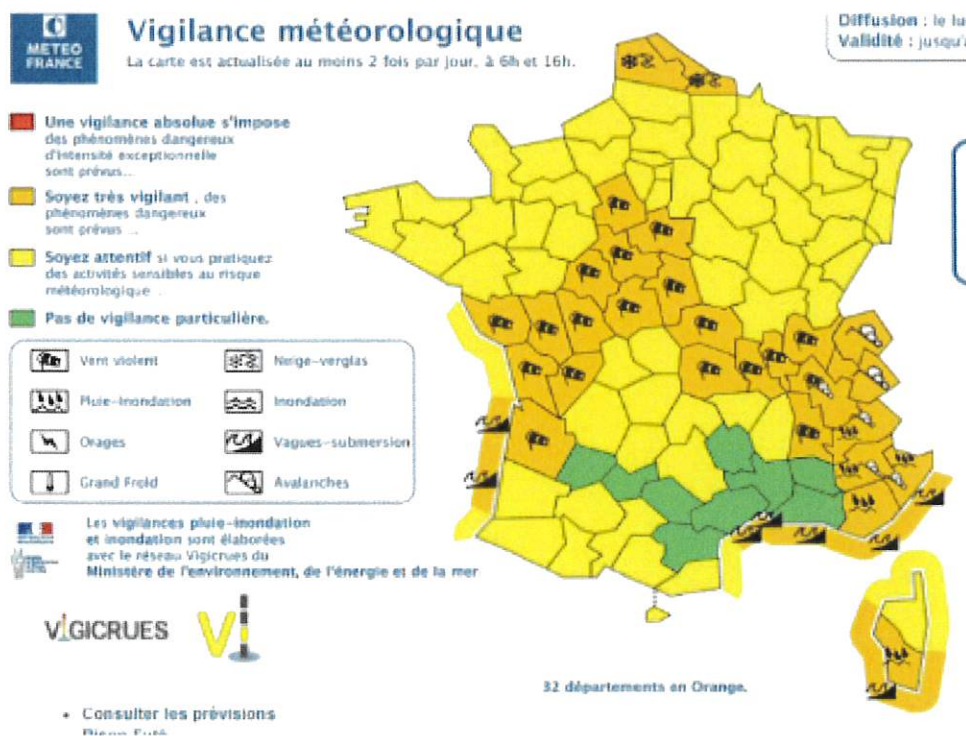
C'est le cas des vents violents, des orages, des périodes de grand froid, de canicule, de sécheresse ...

Comment cela se passe à Hersin-Coupigny ?

A l'image de la tempête de 1999 ou de l'épisode caniculaire de 2003, nous devons rester vigilants aux phénomènes climatiques extrêmes. A l'image de la tempête de 1999 ou de l'épisode caniculaire de 2003, nous devons rester vigilants aux phénomènes climatiques extrêmes. Ils sont observables sur la carte météo France qui signale, dans les 24 heures, la survenue d'un événement selon sa nature (vent, canicule, grand froid, neige-verglas, orage...) et son intensité via un code couleur (vert, jaune, orange et rouge).

Pour y faire face, la commune applique les mesures relatives au déclenchement du plan grand froid et du plan canicule.

Des paratonnerres sont également présents au niveau de l'église pour se protéger de la foudre. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Météo France et vous renseigner auprès de la mairie ou de la préfecture.



Quels sont les bon réflexes à adopter ?

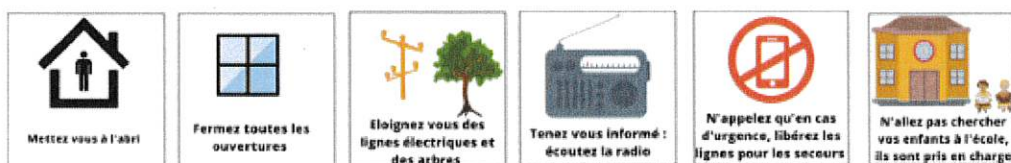
En cas de canicule



En cas de grand froid



En cas de tempête ou orage





LE RISQUE SISMIQUE

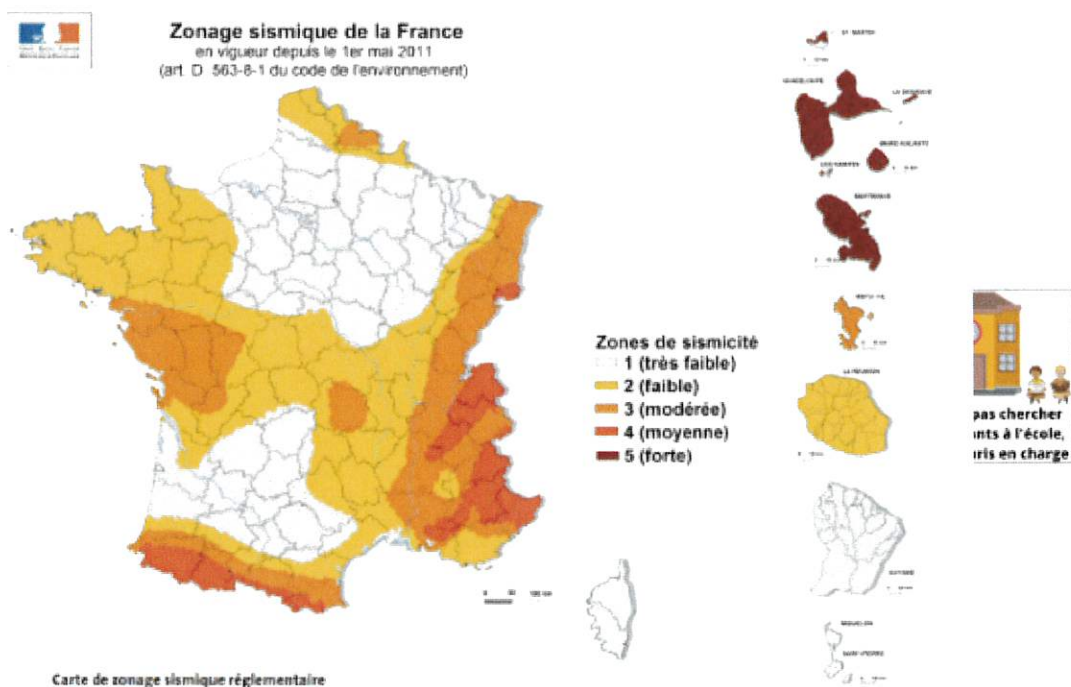
Définition : Un séisme ou tremblement de terre est une secousse du sol résultant de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches. Cette libération d'énergie se fait par rupture le long d'une faille, généralement préexistante.

Comment cela se passe à Hersin-Coupigny ?

La commune d'HERSIN-COUPIGNY est concernée par un risque de sismicité de niveau 2 (faible). Pour autant, ce risque ne doit pas être négligé. L'un des derniers séismes connu dans la commune date de 1983 (épicerie localisé à Liège), ce qui a été à l'origine de légers tremblements, chutes d'objet et fissures dans les plâtres. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites et vous renseigner auprès de la mairie ou de la préfecture.

<http://www.planseisme.fr/>

<http://www.franceseisme.fr/>



Définition : Lors d'un accident industriel, on distingue trois effets possibles qui peuvent être associés :

- Les effets toxiques (fuite de produit polluant sous forme de nuage gazeux, par exemple) ;
- Les effets thermiques (rayonnement d'un incendie ou d'une explosion : boules de feu, par exemple) ;
- Les effets de surpression (liés à une explosion : projection de débris, effondrement d'une structure, par exemple).

Certains sites industriels pouvant représenter des nuisances et dangers sont des Installations Classées Protection de l'Environnement (ICPE). Elles sont soumises à des réglementations visant à prévenir les risques d'accident et leurs conséquences.

Quels sont les bons réflexes à adopter ?



Niveau de classement selon le niveau de dangerosité du site



SEVESO (haut)

SEVESO (bas)

Autorisation

Enregistrement

Déclaration

Installations classées

[← Retour](#)

SCORI ⁽¹⁾

Rue de la Loïsne

62530 Hersin-Coupigny

Numéro d'établissement : 0007000705

SIRET : 31524980500146

Activité principale : Non renseigné

État d'activité : En exploitation avec titre

Régime en vigueur de l'établissement ⁽²⁾ : Autorisation

Priorité nationale : Oui

Statut SEVESO : Seveso seuil bas

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Définition : Le risque de transport de matières dangereuses est lié à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations. Ce risque concerne le transport des produits toxiques, explosifs, polluants ainsi que les produits dont nous avons régulièrement besoin (carburants, gaz ou engrais) .

Comment cela se passe à Hersin-Coupigny ?

Les principaux dangers sont :

L'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de produits incompatibles.

L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, l'inflammation accidentelle d'une fuite de produit inflammable.

La dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits avec des risques d'intoxication et de pollution.

A Hersin-Coupigny , le risque de transport de matières dangereuses concerne les axes routiers principaux, ainsi que les canalisations enterrées. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites suivants :

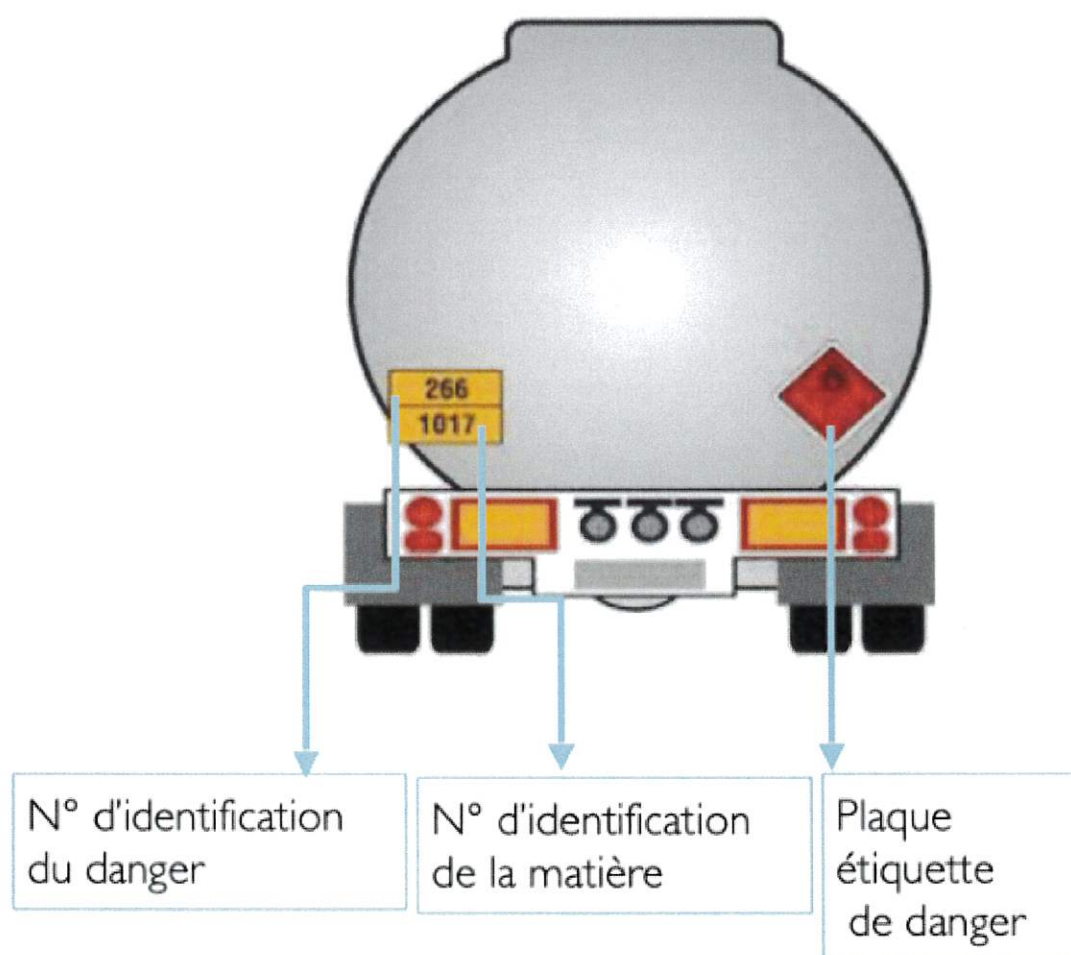
gouvernement.fr

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/>

Quels sont les bons réflexes à adopter ?



Comment identifier un danger potentiel ?





LE RISQUE ENGINS DE GUERRE

Définition : La découverte d'engins de guerre peut représenter un danger mortel pour la ou les personnes présentes sur place lorsqu'il y a manipulation ou transport de ces munitions abandonnées et plus particulièrement celles à charge chimique.

Comment cela se passe à Hersin-Coupigny ?

Notre région ayant été durement touchée pendant la première et seconde guerre mondiale, des engins de guerre peuvent encore être découverts aujourd'hui. En 2001 et 2002, les agents du Service de déminage d'Arras, qui interviennent sur l'ensemble de la région Nord-Pas-de-Calais, ont parcouru quelque 231917 km, répondant à 3517 demandes d'intervention et collectant environ 155 tonnes de matériel.

Parmi les engins de guerre, on distingue :

Les armes conventionnelles : il peut s'agir de munitions d'artillerie (allemandes, anglaises ou françaises), ou d'aviation (bombes allemandes, américaines et anglaises), de mines, de grenades...dont les dommages sur les personnes et les biens peuvent s'avérer extrêmement importants.

Les armes chimiques : il s'agit de munitions produites en France entre 1915 et 1918. Les gaz toxiques les plus couramment rencontrés sont l'ypérite et la vitryte (stocks importants en 1916 qui n'ont pas été utilisés).

Les principaux dangers sont : l'explosion, l'intoxication et les brûlures

Quels sont les bons réflexes à adopter ?





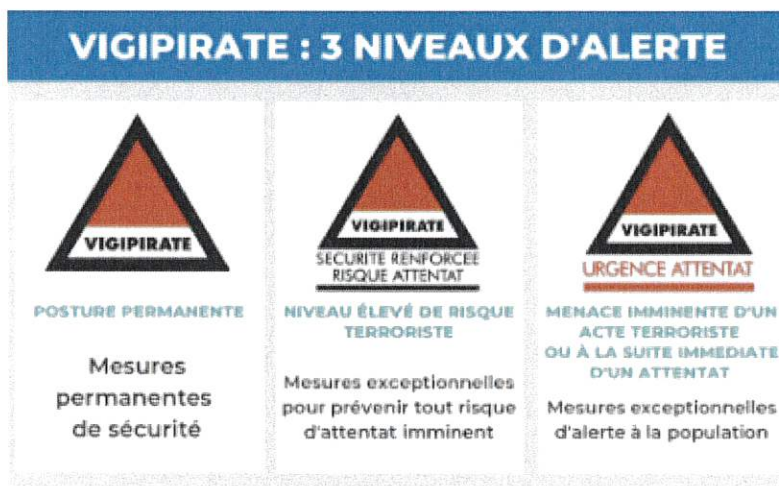
LE RISQUE D'ATTENTAT

Définition : Le risque attentat fait référence aux attaques terroristes, qui sont des actes de violence. Une attaque terroriste peut prendre des formes variées (fusillade de masse, assassinat de personnalités, prise d'otage, destruction d'infrastructures symbolique, cyberattaques). Elle frappe des civils faisant de chaque citoyen une cible.

Comment cela se passe à Hersin-Coupigny ?

Le plan VIGIPIRATE est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs nationaux – l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens – à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Selon l'intensité du risque, on distingue trois niveaux



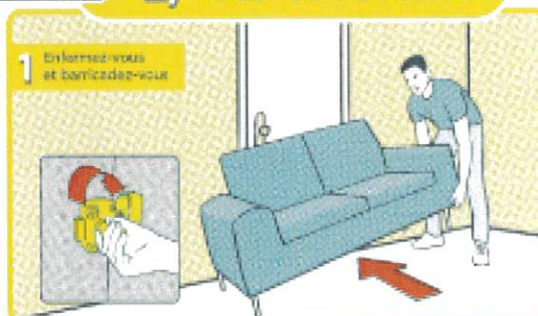
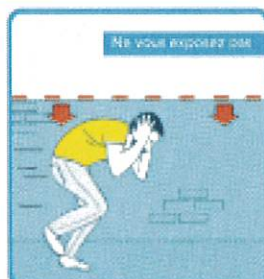
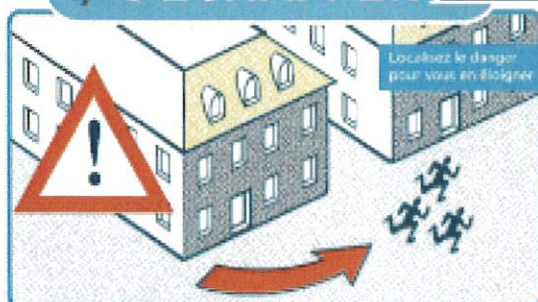
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

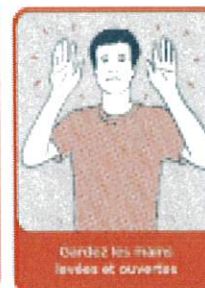
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBEIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Dès l'apparition d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus :
www.encasdataque.gouv.fr





Définition : On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Ébola, pandémie grippale, covid-19...).

Comment cela se passe à Hersin-Coupigny ?

Le risque sanitaire dépend de la nature de la contamination, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme avec la source de contamination.

Il existe donc différents risques sanitaires

- Le risque épidémique : Une épidémie, c'est le développement et la diffusion rapide d'une maladie souvent contagieuse parmi la population.
- Le risque pandémique : Une épidémie qui s'est répandue très rapidement à travers le monde. Il s'agit souvent d'un nouveau virus contre lequel les populations sont peu ou pas protégées.

Pour se protéger face à ce risque important (saisonnier ou continu), on peut tous agir (gestes barrières, gel hydroalcoolique, masques.)





HERSIN-COUPIGNY

Document d'Information Communal sur les
Risques Majeurs - DICRIM

Risque "Industriel"

Légende

- Risques Technologiques**
Aléa Transport de matières dangereuses
 — Canalisations de transport de gaz
 — Transport routier
Aléa Industriel
Sites SEVESO
 ■ SEVESO Seuil bas
 ■ Emprises des sites SEVESO





HERSIN-COUPIGNY

Document d'Information Communal sur les Risques
Majeurs - DICRIM

Risque "Inondation"

Légende

Risques Inondations

Zones d'Inondations Constatées (DDTM)

Aléa de la Lawe

Aléa Faible

Aléa Moyon

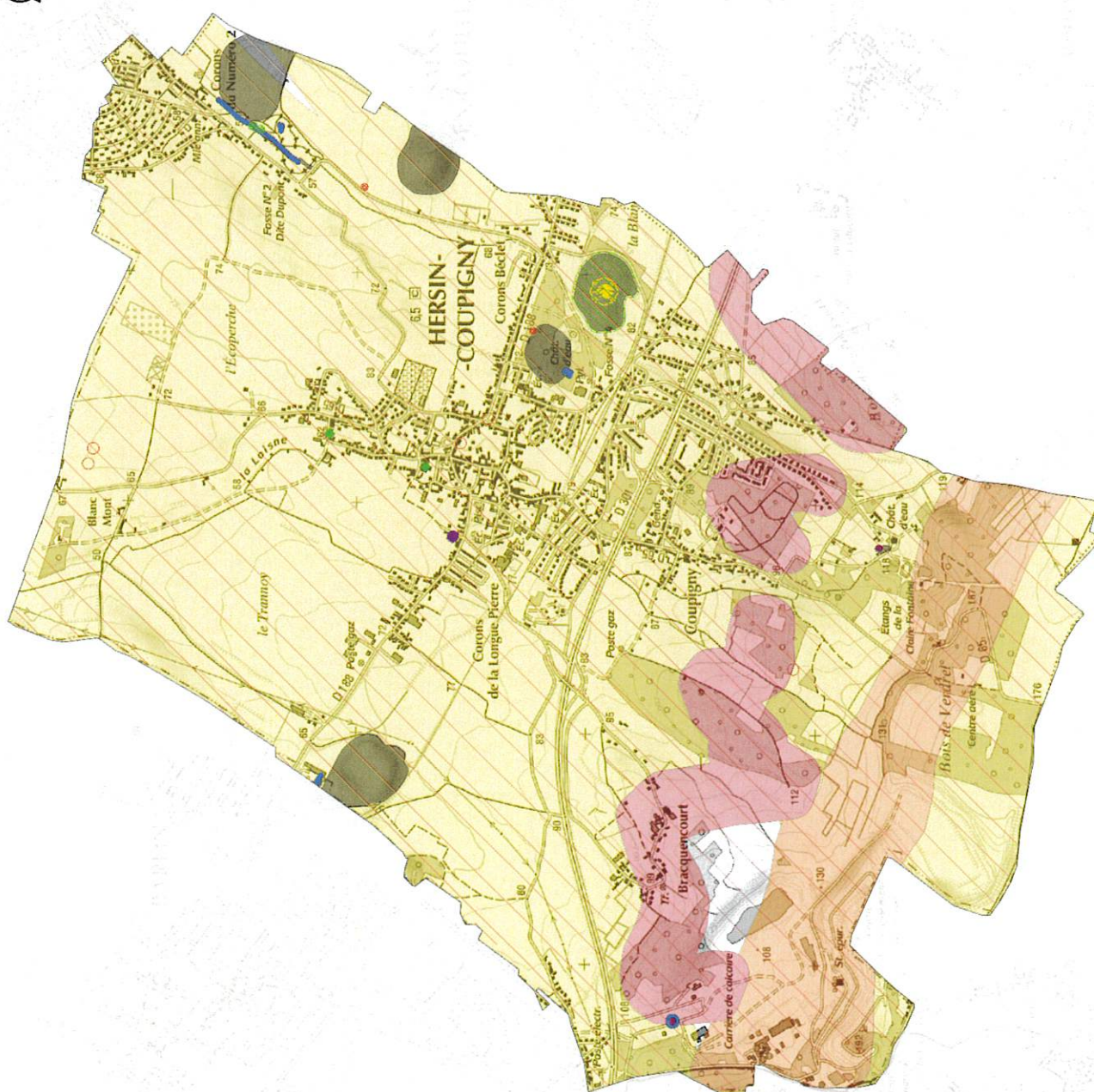
Aléa Fort

Aléa Très Fort



© 2000 by John Wiley & Sons, Inc.
 0887-6266/00/0000-0000\$10.00
 DOI 10.1002/jbm.b





HERSIN-COUPIGNY

Document d'Information Communal sur les
Risques Majeurs - DICRIM

Risque "Géologique"

Légende

- Risques Géologiques**
- Gaz de mine
 - Risque sismique
 - Zone de sismicité 2
 - Aléa Mouvement de terrain
 - Retrait/Gonflement des argiles
 - Affaissement et tassement de terrain
 - Echauffement de terrain
 - Effondrements localisés
- Type de cavité**
- Ouvrage militaire
 - Carrière
 - Indéterminée
- Affaissement et tassement de terrain**
- Faible
 - Moyen
 - Fort
- Echauffement de terrain**
- Faible
 - Moyen
 - Fort
- Effondrements localisés**
- Faible (travaux avérés)
 - Moyen
 - Fort
- Glissement de terrain**
- Faible
 - Moyen
 - Fort



0 400 800 m

ÉCHELLE DE LA CARTE

La Sirène communale est située sur la salle des Fêtes

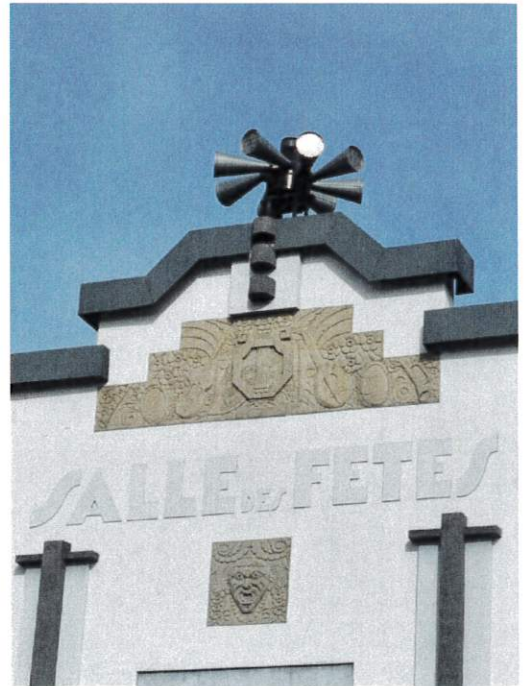
Elle peut être activée par le Maire .

Consulter le compte Facebook de la Commune

<https://www.facebook.com/villehersincoupigny/>

ou le site de la ville :

<https://ville-hersin-coupigny.fr>



Si internet coupé

- Information en porte à porte avec mégaphone
- Affichage en mairie et aux bureaux de vote
- Radio

Comme pour l' Alerte ORSEC

Comment réagir au signal national d'alerte

Reconnaissable grâce à un son montant et descendant, l'essai mensuel est d'une durée d'1 minute et 41 secondes. Le signal d'alerte enchaîne 3 cycles de cette sonnerie séparés d'intervalles de 5 secondes.

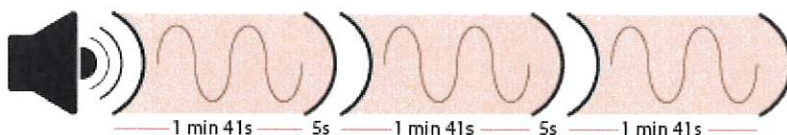
Les comportements réflexes de sauvegarde à adopter immédiatement sont donc se mettre en sécurité, s'informer, ne pas aller chercher ses enfants à l'école et ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale. Découvrez-les plus en détail sur cette page.

Comment reconnaître le signal national d'alerte ?

Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Tous les premiers mercredi du mois à midi, les sirènes font l'objet d'un exercice. Cet essai mensuel ne comprend qu'un seul cycle d'une minute et quarante et une secondes seulement.



Comment réagir en cas d'alerte ?

En cas d'alerte, vous devez adopter un comportement réflexe afin de vous mettre en sécurité et faciliter l'action des secours. Par défaut, rejoignez un bâtiment afin de vous protéger et vous informer sur la nature exacte de la crise. En fonction des situations, les autorités vous indiqueront la conduite à tenir : se protéger dans un bâtiment ou évacuer la zone dangereuse.

Si les sirènes sonnent, 4 comportements réflexes de sauvegarde à adopter

En situation de crise, les réseaux téléphoniques et/ou internet pourraient ne plus fonctionner. La diffusion hertzienne est celle qui a le plus de chance de résister. Les antennes de radio France sont les stations de référence pour obtenir des informations quant à la nature et l'évolution de la crise. Vous pourrez ainsi adapter votre comportement en conséquence.

- Si l'on vous demande de vous confiner: arrêtez la climatisation, le chauffage et la ventilation, bouchez les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées...) afin de vous protéger d'une éventuelle pollution de l'atmosphère.
- ou, sur ordre des autorités, évacuer. Tenez-vous prêts à évacuer dans les plus brefs délais. Afin de vous préparer au mieux à une évacuation, la brochure « Je me protège en famille » aide à la constitution anticipée d'un kit d'urgence.

De manière générale

Ne restez pas dans un véhicule.

Il faut libérer les voies de circulation pour faciliter l'action des secours. Un véhicule donne une fausse impression de sécurité. En cas d'inondation par exemple, 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture et elle ne résiste pas à la chute d'un arbre.

Ne restez pas près des fenêtres.

Certaines circonstances (comme des explosions, des vents violents) peuvent briser les vitres et blesser les personnes à proximité.

N'ouvrez pas les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors.

Le signal d'alerte peut être déclenché en raison d'une pollution de l'air (nuage toxique, etc.). Le confinement est alors indispensable pour se protéger.

N'allumez pas une quelconque flamme.

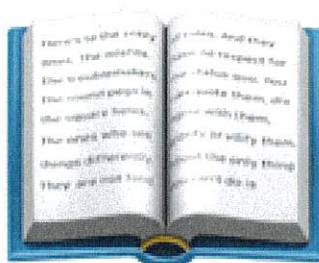
Une pollution de l'air (nuage toxique, produits chimiques) peut-être inflammable. Ne prenez pas le risque de déclencher une explosion tant que la nature du danger n'est pas parfaitement identifiée.

Ne quittez pas votre abri sans consigne des autorités.

Le signal d'alerte a pour objectif de mettre la population en sécurité. Tant que l'alerte n'est pas levée (son continu de sirène de 30 secondes), quitter l'abri vous expose au danger.

Ne prenez pas l'ascenseur.

Les événements climatiques peuvent entraîner des coupures d'électricité et des pannes d'ascenseur. Les personnes s'y trouvant risqueraient donc d'y être piégées.



LES ANNEXES

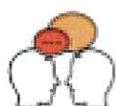
COMMENT RECEVOIR L'ALERTE ?



- Sirène de la commune



- Mégaphone



- En porte-à-porte



- Sur le site internet
de la commune et sa
page facebook



- Appels téléphoniques

COMMENT SE TENIR INFORMÉ ?

15

SAMU

17

POLICE

18

POMPIERS

114

**URGENCE
SMS**

112

EUROPE

03 21 63 73 20

MAIRIE